

Charte bénévole - Rallye FVJC 2023 à Fontaines



En signant cette charte, la personne ou le groupe de personnes qui s'engage comme bénévole-s a pris connaissance et respectera les points suivants :

- se présenter au stand infos 20 minutes avant le début de la tranche horaire
- respecter les directives données par les membres du staff et se référer à eux en cas de questions
- respecter les horaires imposés par la patente et ne pas vendre d'alcool entre 4h et 10h
- ne pas vendre d'alcool aux moins de 16 ans (16 ans = **dès mai 2007**) et ne pas vendre d'alcool fort aux moins de 18 ans (18 ans = **dès mai 2005**), en cas de contrôle d'âge, les vendeurs sont responsables
- demander une carte d'identité valable (ou permis de conduire) en cas de doute. En cas de refus de la part de la personne, ne pas vendre d'alcool
- ne pas vendre d'alcool à une personne en état d'ébriété avancé
- avertir les membres du staff en cas de doute sur un bénévole commettant une fraude ou un vol

Nous vous rendons attentifs sur le fait que :

- tout vol constaté sera automatiquement dénoncé aux autorités pénales compétentes
- chaque bénévole est responsable de ses actes, notamment en ce qui concerne sa propre consommation d'alcool durant le bénévolat
- en cas de manque de bénévoles à d'autres postes, il est possible que l'on vous demande de changer de poste.

Date et signature du bénévole :

Charte bénévole caisse - Rallye FVJC 2023 à Fontaines



En signant cette charte, la personne qui s'engage comme bénévole caisse a pris connaissance et respectera les points suivants :

- se présenter au stand infos 20 minutes avant le début de la tranche horaire
- respecter les directives données par les membres du staff et se référer à eux en cas de questions
- avertir les membres du staff en cas de doute sur un bénévole commettant une fraude ou un vol
- refuser les billets de 200 CHF qui doivent être échangés au préalable au stand infos
- avertir les membres du staff, en anticipant si possible, les besoins de monnaie et les venues du caissier pour vider la caisse

Nous vous rendons attentifs sur le fait que :

- tout vol constaté sera automatiquement dénoncé aux autorités pénales compétentes
- chaque bénévole est responsable de ses actes, notamment en ce qui concerne sa propre consommation d'alcool durant le bénévolat
- en cas de manque de bénévoles à d'autres postes, il est possible que l'on vous demande de changer de poste.

Date et signature du bénévole :